

INFOS GÉNÉRALES SUR LE PAYS

CAPITALE	Rome
NBRE D'HABITANTS	58,99 millions
MONNAIE	Euro €
SECTEURS ÉCONOMIQUES LES PLUS IMPORTANTS	<ul style="list-style-type: none"> 🇮🇹 Métallurgie 🇮🇹 Automobile 🇮🇹 Mode 🇮🇹 Tourisme 🇮🇹 Cuisine

Lors d'une mobilité dans l'UE, le contrat de l'apprenti est déclinable sous deux options...

- 🇮🇹 La mise à disposition : Pendant la mobilité, l'alternant reste salarié de son entreprise en France, qui continue d'assurer le versement du salaire, les cotisations sociales, ainsi que la responsabilité du contrat de travail et de la formation.
- 🇮🇹 La mise en veille : Le contrat de travail français est temporairement suspendu pendant la période de mobilité, et c'est l'organisme ou l'entreprise d'accueil qui devient responsable des conditions de travail. Durant cette période, les règles locales s'appliquent en matière de rémunération, de durée du travail, de santé et sécurité, de repos hebdomadaire et de jours fériés.

Cette fiche d'informations est à destination des apprentis dont le contrat sera mis en veille par son entreprise.

... et le statut de son apprenti déclinable sous trois statuts :

	STAGIAIRE RATTACHÉ À UNE ENTREPRISE	CDD DANS UNE ENTREPRISE ITALIENNE	APPRENTI RATTACHÉ À UN ORGANISME DE FORMATION ITALIEN
CADRE JURIDIQUE & CONVENTION	<ul style="list-style-type: none"> 🇮🇹 La mobilité se fait sous la forme d'un stage (<i>tirocinio formativo</i>) 🇮🇹 Convention tripartite obligatoire (apprenti – organisme de formation français – entreprise italienne). 🇮🇹 Contenu : objectifs pédagogiques, durée, planning, tuteurs, assurances, reconnaissance des acquis. 🇮🇹 Pas de modèle unique de convention en Italie. 🇮🇹 Si financement Erasmus+, possibilité d'utiliser le modèle Erasmus+. 	<ul style="list-style-type: none"> 🇮🇹 L'apprenti signe un contrat de travail à durée déterminée (<i>contratto a tempo determinato</i>) 🇮🇹 Le contrat doit indiquer poste, durée, rémunération, horaire et régime de protection sociale. 🇮🇹 Il relève d'une convention collective sectorielle italienne (CCNL) applicable au métier concerné. 	<ul style="list-style-type: none"> 🇮🇹 Signature d'un contrat d'apprentissage italien (<i>contratto di apprendistato</i>) 🇮🇹 Apprentissage dual : temps de travail « pratique » en entreprise et « formation » en centre de formation professionnel (<i>Centro di Formazione Professionale / Istituto Professionale</i>). 🇮🇹 Convention de mobilité Erasmus+ utilisée.
RÉMUNÉRATION	<ul style="list-style-type: none"> 🇮🇹 Les stages en Italie ne sont pas rémunérés au sens d'un salaire ; toutefois les règles nationales imposent une indemnité minimale. Les lignes directrices nationales fixes un minimum de 300 € par mois. 🇮🇹 En cas de financement Erasmus+, versement de la bourse européenne selon les barèmes de l'agence nationale. 	<ul style="list-style-type: none"> 🇮🇹 Le salaire est fixé par la convention collective de branche (aucun SMIC national en Italie) 🇮🇹 Le montant correspond au niveau d'échelon (<i>inquadramento</i>) défini par la CCNL et dépend de l'âge et de l'ancienneté. 	<ul style="list-style-type: none"> 🇮🇹 Période de formation en centre n'est pas rémunérée par l'établissement italien. 🇮🇹 L'apprenti ne perçoit ni salaire ni indemnité de la part de l'organisme formateur, mais seulement la bourse Erasmus+.
PROTECTION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> 🇮🇹 Couverture maladie via la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM). 🇮🇹 Souscription à une assurance responsabilité civile + rapatriement/accident 	<ul style="list-style-type: none"> 🇮🇹 Le salarié doit être affilié au régime italien de sécurité sociale (INPS) <ul style="list-style-type: none"> • couverture maladie, retraite, allocations familiales, assurance chômage • ainsi qu'à l'assurance accidents du travail 🇮🇹 La Carte Européenne d'Assurance Maladie n'est pas applicable. 🇮🇹 Obtention du codice fiscale italien (identifiant fiscal indispensable) et s'enregistrer dans les registres de la mairie s'il séjourne plus de 3 mois. 	<ul style="list-style-type: none"> 🇮🇹 Couverture maladie via la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM). 🇮🇹 Souscription à une assurance responsabilité civile + rapatriement/accident.
CONDITIONS DE TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none"> 🇮🇹 La durée de travail suit la réglementation italienne, maximum 8 h/jour, et 40 h/semaine 🇮🇹 Les stagiaires bénéficient en principe de congés non rémunérés ou de repos équivalents (en Italie, tout salarié a droit à 20 jours ouvrables de congés payés par an, mais les stages restent souvent hors congés payés). 🇮🇹 Un tuteur (au CFA et/ou en entreprise) assure un suivi pédagogique. 	<ul style="list-style-type: none"> 🇮🇹 Le contrat s'applique au droit du travail italien : 40 h/semaine maximum (8 h/jour, 6 jours/semaine) 🇮🇹 Les congés payés légaux sont d'au moins 20 jours ouvrables/an, auxquels s'ajoutent 12 jours fériés. 	<ul style="list-style-type: none"> 🇮🇹 L'emploi du temps est celui du centre italien (typiquement 30-35 h de cours/semaine). 🇮🇹 Aucun congé payé 🇮🇹 L'établissement italien désigne un tuteur pédagogique et veille au respect des normes de sécurité dans les locaux 🇮🇹 L'apprenti valide les enseignements suivis auprès de son CFA en France selon la convention pédagogique.

DIVERS (À SAVOIR)

- **Pas de SMIC** : l'Italie n'a pas de salaire minimum national ; les rémunérations sont fixées par les conventions collectives sectorielles (CCNL).
- **Compétences décentralisées** : la formation professionnelle relève des Régions italiennes, qui fixent les modalités des stages et apprentissages.
- **Transport** : abonnements régionaux à tarif réduit pour les étudiants/apprentis (selon la Région).
- **Formalités** : déclaration de présence (*dichiarazione di presenza*) obligatoire pour séjours > 90 jours.
- **Assurances** : souscrire une assurance **responsabilité civile + complémentaire santé** (incl. rapatriement).

Publication du réseau Euroguidance-France
Ont participé à la rédaction : Régis Rousselet, Michel Jouini, Vincent Joseph, Paola Bolognini, Andreas Gabriel
Maquette : Claudie Carpentier